



## 2 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

- **Décision 2017.05** en date du 2 mars 2017 portant sur la **signalisation horizontale route des cochons** (route menant à Cora).  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**ESVIA TOURS** à Esvres-sur-Indre (37).  
*Coût de la prestation : 854,80 € HT*
- **Décision 2017.06** en date du 9 mars 2017 portant sur l'**achat d'un lecteur CD, table de mixage 2 canaux et USB et câbles divers**.  
Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :  
**APOCALYPSE SARL** à Blois  
*Coût de la prestation : 207,48 € HT*

Madame NOLIERE demande en quoi consiste cet achat. Madame le Maire avait déjà présenté cet achat lors de la commission des finances et lui reprecise qu'il s'agit du matériel qui sera désormais utilisé lors des cérémonies pour remplacer les musiciens. Il a été utilisé pour la première fois lors de la Cérémonie du 19 mars dernier et a donné entière satisfaction.

### Arrivée de Madame ROUL.

## 3 – AFFAIRES FINANCIERES

### a) Vote du Compte de Gestion 2016

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 émanant du Trésorier, celui-ci étant en totale concordance avec celui de la commune et de l'autoriser à le signer.

✓ **A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :**

- **approuvent le Compte de Gestion** dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, sans observation ni réserve de sa part.
- **autorisent Madame le Maire à signer le Compte de Gestion 2016.**

### b) Vote du Compte Administratif 2016

Sous la présidence de Madame Chantal HUET, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2016 qui s'établit ainsi :

- **FONCTIONNEMENT**

Dépenses :	1 247 884,75 €
Recettes :	1 704 815,83 €
<b>Excédent :</b>	<b>456 931,08 €</b>

- **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	1 134 119,79 €
Recettes :	1 315 265,36 €
<b>Excédent :</b>	<b>181 145,57 €</b>

Excédent de clôture : 638 076,65 €

- **RESTES A REALISER**

Dépenses :	86 933,43 €
Recettes :	99 772,00 €
<b>Solde positif :</b>	<b>12 838,57 €</b>

Le résultat est concordant avec le Compte de Gestion du Comptable du Trésor Public.

✓ **En l'absence de Madame Simone GAVEAU, Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2016.**

### c) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis la commission des finances, la Trésorerie a fourni ses bases. Le compte de résultat a donc subi de petits changements. Les chiffres indiqués ci-dessous tiennent compte de ces modifications.

Constatant que le Compte Administratif présente :

• Un excédent cumulé de fonctionnement de	456 931,08 €
• Un excédent cumulé d'investissement de	181 145,57 €
• En dépenses d'investissement, report en restes à réaliser de	86 933,43 €
• En recettes d'investissement, report en restes à réaliser de	99 772,00 €
• Soit un solde positif de restes à réaliser de	12 838,57 €
• Soit un résultat excédentaire d'investissement définitif de	193 984,14 €

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

#### 1 - D'affecter par anticipation le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **à titre obligatoire** au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) 0 €
- **le solde disponible 456 931 € est affecté comme suit :**
  - \* affectation complémentaire en réserves (compte 1068) 361 000 €
  - \* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 95 931 €

**✓ A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal  
décident d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus**

### d) Vote du taux des 3 taxes

Madame le Maire rappelle les taux des trois taxes de l'année 2016 et propose de les reconduire pour 2017 à savoir :

- Taxe d'Habitation : **16,00 %**
- Taxe Foncière (bâti) : **27,43 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **74,68 %**

**✓ Les membres du Conseil Municipal  
décident de reconduire ces taux pour 2016 à la majorité  
par 17 voix pour et 2 contre (M. RICHER et Mme NOLIERE)**

Monsieur RICHER et Madame NOLIERE ont justifié leur vote négatif par le fait qu'ils représentent l'opposition et qu'ils souhaitaient la baisse des taxes. Madame NOLIERE fait état de moyennes pour des communes de même taille à savoir : TH 12%, TF 15.63% TFNB 45.28%

Madame le Maire leur répond qu'un comparatif est très difficile à faire car les bases et les services à la population sont différents d'une commune à une autre. Madame le Maire rappelle que ces taux n'ont pas augmenté depuis 11 ans. L'année dernière la baisse des taux avait été soumise au Trésorier qui l'avait fortement déconseillée.

De plus, Madame le Maire rappelle que ces questions auraient dû être évoquées lors de la commission des finances.

### e) Vote du Budget Général 2017

Madame le Maire présente les grandes lignes de ce budget en rappelant qu'il a déjà été présenté lors de la commission des finances du 20 mars 2017. Des modifications sont intervenues depuis cette réunion. Elles sont présentées à l'assemblée.

## **FONCTIONNEMENT**

**Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 631 800,00 €.**

**✓ Les membres du Conseil Municipal  
adoptent le Budget de Fonctionnement à la majorité  
par 17 voix pour et 2 contre (M. RICHER et Mme NOLIERE)**

Monsieur RICHER trouve que les dépenses liées au personnel sont trop élevées avec une évolution de 5,12 % entre 2016 et 2017, alors que dans le contexte actuel il est demandé de réduire le personnel territorial.

Madame le Maire rappelle que ces questions auraient également dû être évoquées lors de la commission des finances. Depuis 2002 il y a eu la création du Centre de Loisirs, service qui se développe de plus en plus d'où le besoin de recruter du personnel contractuel et la reprise des garderies périscolaires. Ces services génèrent des recettes qui sont en augmentation et plus on a d'enfants, plus les frais fixes sont réduits.

En exemple, en 2016 nous avons inscrit en recettes au compte 70632 (inscriptions SEJ) 16 000€, nous avons perçu 22 560€ et au compte 7067 (facturations aux familles) 135 000€, nous avons perçu 152 597€.

Les effectifs des vacances d'hiver étaient en hausse par rapport à 2016, nous devons être prudents dans nos prévisions budgétaires.

Les cotisations ont considérablement augmenté (et continueront cette évolution jusqu'en 2020 au moins) et le point d'indice a été légèrement majoré pour l'ensemble du personnel dont les effectifs, eux, sont inchangés (depuis 2001, on a toujours 4 ATSEM, 2 femmes d'entretien, 4 agents au service technique, 3 agents à la mairie).

## **INVESTISSEMENT**

**Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 076 617,00 €.**

**✓ Les membres du Conseil Municipal  
adoptent le Budget d'Investissement à la majorité  
par 17 voix pour et 2 contre (M. RICHER et Mme NOLIERE)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du secteur Brochebardin concerneront un plus large périmètre que prévu initialement (La Treille, Brochebardin et Route de Fossé). De ce fait le coût a été réévalué à la hausse par Agglopolys (600 000/700 000 €). Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau par Agglopolys est toujours en cours. La commune devra supporter les travaux liés au pluvial. Ces travaux permettront aux habitants de ce quartier de ne plus avoir de débordements d'eaux usées en cas de fortes pluies.

Madame NOLIERE et Monsieur RICHER justifient leur vote négatif par le fait qu'ils trouvent que ces travaux d'assainissement coûtent trop chers (140 000 €) et qu'il y a d'autres priorités. Monsieur Lebrasseur s'interroge, car comment peut-on juger du coût des travaux sans connaître ni le linéaire, ni la profondeur ?

Madame le Maire répond que c'est une estimation, car nous n'avons aucune idée de ce qui restera à la charge de la commune. Elle précise également que ce sont les eaux usées qui débordent dans les sous-sol.

Monsieur RICHER revient sur le dispositif « Voisins Vigilants » et sur le projet de vidéosurveillance dont les coûts de la maintenance et d'abonnement l'inquiètent. Monsieur JAVARY informe l'assemblée que le devis reçu en mairie, comprend le branchement directement sur l'électricité (les batteries sont très chères). Madame le Maire rappelle que la demande de subvention est toujours en cours et que l'installation d'un tel système dépendra à la fois de l'attribution et du montant de celle-ci. Si la subvention est accordée, nous étudierons alors les frais supplémentaires. Ce dossier sera ré-ouvert ultérieurement, il faut passer par un marché à procédure adaptée.

Madame NOLIERE revient sur le projet d'études du fossé et demande si les riverains pourront y être associés. Madame le Maire répond que le bureau d'étude va d'abord travailler seul et ses conclusions seront présentées à tout le conseil et les riverains.

#### **4 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR LES P'TITES RANDOS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de subvention pour l'école élémentaire car les 22 élèves de CP feront les P'tites Randos du 21 au 23 juin 2017 dans la vallée de la Loire, autour de la ville de Blois.

Au vu du budget prévisionnel du Directeur de l'école élémentaire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 350 €.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

#### **5 – VENTE DE PARCELLE A Mme HARSON : décision de vente.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame HARSON souhaite acquérir une petite parcelle située rue de la Treille, jouxtant son habitation. Cette parcelle d'environ 78 m<sup>2</sup> fait actuellement partie du domaine public.

Les frais de bornage sont à la charge de la commune et seront répercutés sur le prix de vente. Cela reviendrait à environ 8 € du m<sup>2</sup> sans bornage soit environ 15 € du m<sup>2</sup> avec bornage.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à :

- fixer à 1 200 € le prix de vente de cette parcelle, frais de bornage inclus,
- signer ou faire signer à un adjoint délégué toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

#### **6 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

##### **a) Commission portant sur l'attribution de subventions aux associations**

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le compte rendu de la réunion du 23 mars dernier qui avait pour but de réfléchir sur la mise en œuvre d'une politique communale concernant l'attribution de subventions aux associations.

Il est rappelé que la subvention n'est ni un droit, ni un acquis et que les mises à disposition de locaux, de matériel, de personnel, constituent aussi un coût non négligeable pour la commune. Toutefois, les subventions restent un soutien concret de la Municipalité envers les associations.

Seront pris en compte des critères comme l'organisation de manifestations, la participation aux événements communaux, l'emploi de salariés, la compétition, le nombre d'adhérents, les réserves financières de l'association. La théorie restera soumise à la pratique et l'attribution restera à l'appréciation de la commission.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du Conseil Municipal donnent leur approbation à l'unanimité.**

##### **b) Agglopolys : commission assainissement, voirie et infrastructures**

Monsieur CHARRET porte à la connaissance de l'assemblée le **compte rendu de la réunion du 21 mars et notamment l'assainissement du secteur Treille/Brochebardin**. Agglopolys a fait une demande de subvention à l'Agence Loire Bretagne. Ils attendent la réponse. Le coût des travaux sera supérieur au coût initial car le périmètre est plus vaste (tout le secteur de Brochebardin, route de Fossé, la Treille). Les travaux ne sont donc pas budgétés pour 2017 !

Agglopolys a prévu de budgéter en investissement d'équipement **3 815 000 € de dépenses réelles de fonctionnement des eaux usées pour la réhabilitation ou la création de lagune ou d'assainissement pour les communes non équipés**. Pour les 3 années à venir cela représentera 10 000 000 € d'investissement.

##### **c) Piste cyclable**

Monsieur CHARRET rappelle qu'Agglopolys est chargé du balayage de la piste cyclable avec 4 passages prévus sur l'année. Afin de pouvoir nettoyer à la fois l'intérieur et l'extérieur de cette

piste, ils vont faire appel aux services des véhicules spécialisés du Conseil Départemental. En effet, il est déploré un nombre de déchets conséquent dans les fossés et le long de cette piste. Le prochain passage initialement prévu au 15 mars se fera prochainement.

#### **d) Visite bord de Cisse**

Cette visite est toujours prévue le samedi 8 avril prochain. Le rendez-vous est fixé à 10h00 devant la mairie pour ceux qui seront à pieds, et à 10h45 directement sur place pour ceux qui viendront en voiture.

#### **e) Rue de la Treille**

Les tranchées ne sont toujours pas rebouchées suite à un empêchement de l'entreprise chargée de ces travaux. Notre équipe technique interviendra pour combler avec du calcaire.

Cette même société devra prochainement apporter une retouche sur une pièce rue de Frileuse, à ses frais.

### **7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Ralentisseur rue des Ecoles**

Monsieur RICHER demande que le ralentisseur soit abaissé pour faciliter le passage des vélos. Monsieur CHARRET fait état de travaux conséquents à entreprendre. Ce ralentisseur est aux normes et remplit correctement son rôle pour faire baisser la vitesse des automobiles. Plusieurs intervenants précisent qu'ils ont eux aussi pris cette rue en vélo sans qu'ils rencontrent de grandes difficultés à passer ce ralentisseur.

#### **b) Travaux du SIAEP au carrefour du Brûlé**

Des travaux de changement de vannes sont en cours et dureront jusqu'au mercredi 29 mars au soir. Monsieur RONCE déplore le manque de civisme et l'inconscience des personnes qui ne respectent pas la signalisation interdisant la rue des Ecoles pendant les travaux. Une déviation a pourtant été mise en place, l'information a été faite par le biais d'un Petit Bavard et sur le site internet.

#### **c) Réunion sur le fossé du 20 février 2017**

Madame NOLIERE demande si un compte rendu a été fait. Non, aucun compte rendu n'a été fait et il n'y en aura pas.

Monsieur CHARRET informe l'assemblée que la canalisation d'eaux usées a été réparée, ce qui devrait atténuer les odeurs constatées par les riverains. Un courrier a été transmis à Agglopolys par rapport aux autres soucis constatés sur ce fossé. Une société privée va intervenir dans les mois à venir, pour les sorties de la rue des Rosiers, de la rue de la Mairie et de la rue des Petits Prés.

#### **d) Food truck**

Monsieur RICHER a constaté qu'un camion s'installe le mardi soir rue des Tilleuls, sans que les commerçants n'aient été avisés.

Madame le Maire a en effet constaté que cela avait été très rapide puisque le camion était présent dans la rue des Tilleuls dès le lendemain de son accord verbal. Madame GAVEAU avait demandé aux propriétaires du food truck de prévenir les commerçants mais ils n'ont pas eu l'information. Cette installation, un soir dans la semaine ne représente pas de concurrence pour les commerces installés.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Mardi 2 mai 2017 à 20h30*